

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2014

OBJET :

**Installation du Conseil d'Administration du CCAS
et élection d'un Vice-président**

Délibération n°1

Rapporteur : M. le Président

EXPOSE DES MOTIFS

L'article R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. comprend le Maire, qui en est le Président de droit, et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

L'article R.123-8 du même code prévoit l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, au scrutin secret de liste à un seul tour, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les huit membres élus par délibération du conseil municipal en date du 19 avril 2014 pour représenter la Ville au C.C.A.S sont :

MME CADET, MME LEDROIT, MME GEORG, M. FRANIATTE, MME LANZI, MME SAGET, M. RIFF et M. CAUSERO.

Les huit membres nommés par le Maire par arrêté municipal du 15 mai 2014 sont :

MME BELLIER, MME GIRSCH, MME LACOUR, MME MARCHAL, MME METZELARD, M. CHASSARD, M. BRANDELY, M. CAILMAIL.

Monsieur le Président déclare les membres du C.C.A.S désignés ci-dessus installés dans leur fonction.

PROPOSITION

Monsieur Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder à l'élection du Vice-président du C.C.A.S.

Election d'un Vice-président

La candidature de Mme Nadine CADET est proposée.

Les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. ont élu Mme Nadine CADET Vice-présidente à l'unanimité.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 3 juin 2014.

Extrait conforme

Le Président,

Michel BREUILLE